



Bruxelles, le 9 janvier 2026

CM 1112/26

Dossiers interinstitutionnels:

2025/0183(NLE)

2025/0184(NLE)

2025/0191(NLE)

2025/0192(NLE)

LIMITE

POLCOM

COLAC

PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: polcom@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +3222815181

Objet: Accords UE-Mercosur
– Lancement d'une procédure écrite

Le 3 septembre 2025, la Commission a présenté au Conseil ses propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de l'accord de partenariat UE-Mercosur et de l'accord intérimaire UE-Mercosur sur le commerce.

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 9 janvier 2026, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

- a) adopter la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part, dont les textes, mis au point par les juristes- linguistes, figurent dans les documents 12442/25 et 12450/25 + ADD 1 à 14;

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- b) confirmer l'accord de principe sur la décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes- linguistes, figure dans le document 12443/25; et décider de le transmettre au Parlement européen pour approbation, conjointement avec le texte de l'accord figurant dans le document 12450/25 + ADD 1 à 14;

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- c) adopter la décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part, dont les textes, mis au point par les juristes- linguistes, figurent dans les documents 12417/25 et 12419/25 + ADD 1 à 13;

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- d) confirmer l'accord de principe sur la décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne, d'une part, et le Marché commun du Sud, la République argentine, la République fédérative du Brésil, la République du Paraguay et la République orientale de l'Uruguay, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes- linguistes, figure dans le document 12418/1/25 REV 1, et décider de le transmettre au Parlement européen pour approbation, conjointement avec le texte de l'accord figurant dans le document 12419/25 + ADD 1 à 13;

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse polcom@consilium.europa.eu et parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le 9 janvier 2026 à 17 heures (HEC).**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.
